



Empowered lives.
Resilient nations.

RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME JAD PERIODE DU RAPPORT : 1^{er} JANVIER – 31 DECEMBRE 2024

Titre du Programme et Référence du Projet

Titre du Programme : **Programme conjoint « Lutte contre les Violences Basées sur le Genre : Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles en République Démocratique du Congo », en sigle (JAD)**

- Réf. du Programme (*le cas échéant*) : 00106768
- Numéro de Référence du Projet/Bureau MPTF : 00111056

Pays, Localité(s), Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques

(*Le cas échéant*)

Pays/Localité :

République démocratique du Congo/ Provinces du Nord Kivu, Ituri, Kasai Central et Kinshasa

Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques :

UNSDCF AXE 1 : Consolidation de la paix, respect des Droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie.

Effet 1.2 : D'ici 2024, les populations vivant en RDC, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, réfugiées et déplacées) jouissent de leurs droits humains, en particulier l'accès équitable à la justice, (y compris la justice juvénile), à l'identité juridique et la protection, à travers le renforcement des systèmes judiciaire, sécuritaire, des capacités de veille des organisations de la société civile sur les droits humains et la redevabilité institutionnelle.

Produit 1.2.1 : Les mécanismes de protection des droits humains y compris ceux des enfants sont renforcés, les populations sont sensibilisées, informées sur leurs droits et sont capable de s'en prévaloir.

Produit 1.2.2 : L'état de droit est restauré grâce à l'accès à une justice équitable pour tous les citoyens, en particulier les plus vulnérables (y compris réfugiés) rendant effective la lutte contre l'impunité.

UNSDCF AXE 3 : Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire

Effet 3.1 : Les populations, en particulier les plus vulnérables bénéficient d'un accès équitable, de qualité et durable aux services sociaux de base, y compris de lutte contre le VIH/SIDA

	Produit 3.1.3 : D'ici 2024, les populations cibles, en particulier les personnes vivant avec le VIH, les enfants, les adolescents et les populations clés ont accès aux services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH ainsi que de protection contre les violences basées sur le genre
Organisation(s) Participante(s) UNDP, UNFPA et BCNUDH	Partenaires de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> ADSSE, FMMDI, UMOJA, Ministère de la santé, Service national Femme et Développement.
Budget du Programme/Projet (US\$)	Durée du Programme (mois)
Budget total approuvé tels que reflété sur le document du projet : \$CAD 23.000.000,00 \$ US 17 376 654,45 Contribution du Fonds : UNDP : 130 033, 89 \$USD (année 2024) UNFPA : 95 000, 00 \$USD	Durée totale (<i>mois</i>): 81 mois
Contribution de(s) agence(s) <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Par agence (le cas échéant)</i> Contribution du Gouvernement <i>(le cas échéant)</i> Autres Contributions [donateur(s)] <i>(le cas échéant)</i> TOTAL: RAS	Date de démarrage : 1 ^{er} avril 2018 Date de clôture originale : 31 mars 2023 Date de clôture après prolongation : 31 décembre 2025
Évaluation du Programme	Soumis par:
Evaluation - à joindre le cas échéant <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date : <i>dd.mm. yyyy</i> Evaluation à mi-parcours – à joindre le cas échéant <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Rapport partagé en 2022) Evaluation Globale du programme – à joindre le cas échéant <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nom : Damien MAMA ○ Titre : Représentant Résident PNUD/RDC ○ Organisation Participante (“Lead Agency”) ○ Adresse e-mail : damien.mama@undp.org

LISTE DES ACRONYMES

ADSSE	: Association pour le Développement Social et Sauvegarde de l'Environnement
AGR	: Activités Génératrices des Revenus
AMC	: Affaires mondiales Canada
AVEC	: Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
BCG	: Bureau des Consultations Gratuites
BCNUDH	: Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme
CAMPS	: Centre d'Assistance Médico Psycho-Social
CCJK	: Cadre de concertation de la jeune fille
CDGK	: Carrefour pour le Développement du Grand Kasai
CEPA	: Comité d'Acheteurs et Evacuateurs des Produits Agricoles
CH	: Centre Hospitalier
CISM	: Centre Intégré des Services Multisectoriels
CJ	: Clinique Juridique
CSLVS	: Cellule Spéciale de Lutte contre les Violences Sexuelles et basées sur le genre
CSR	: Centre de Santé de Référence
CS	: Centre de Santé
DEP	: Direction d'Etudes et de Planification
DMU	: Disposition Minimum d'Urgence
DPS	: Division Provinciale de la Santé
ECZs	: Equipe cadre des Zones de Santé
ENAV	: Enfant Avenir (Clinique Juridique)
EP	: Ecole Primaire
EPPEPVS	: Escadron de la Police de Protection de l'Enfant et Prévention des Violences Sexuelles
ESE	: Evaluations Socioéconomiques
FMMDK	: Femme Main dans la Main pour le Développement du Kasai
FMMDI	: Femme Main dans la Main pour le Développement Intégral
FONAREV	: Fonds National des Réparations des Victimes de violences sexuelles liées aux conflits et d'autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité
FOSA	: Formation Sanitaire
HGR	: Hôpital Général de Référence
JAD	: Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles de la RDC
KC	: Kasai-Central
LOA	: Letter Of Agreement
MPTF	: Multi-Partner Trust Fund
MUSO	: Mutuelle de Solidarité
ND	: Non Déterminé
NK	: Nord Kivu

NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONGI	: Organisation Non Gouvernementale Internationale
PGI	: Parquet de Grande Instance
PNSR	: Programme National de Santé de la Reproduction
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	: Plan de Travail Annuel
RDC	: République Démocratique du Congo
SK	: Sud Kivu
SOFEPADI	: Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral
TBD	: To be Determined
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UDD	: Umoja Développement Durable
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
VBG	: Violence Basée sur le Genre

I. RÉSUMÉ

Les violences basées sur le genre (VBG) demeurent l'un des défis les plus critiques pour la sécurité, le bien-être et les droits fondamentaux des femmes et des filles en République démocratique du Congo (RDC). Conscient de l'ampleur de ce fléau, le Canada s'est engagé, en partenariat avec le PNUD, l'UNFPA et le BCDNUH, à soutenir activement le Gouvernement congolais à travers le **Programme conjoint de lutte contre les VBG**, intitulé « **Justice, Autonomisation et Dignité des femmes et des filles** » (**Programme JAD**).

Mis en œuvre entre 2018 et 2023 dans cinq zones clés (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Kasai Central et Kinshasa), le Programme JAD, financé à hauteur de **18 millions de dollars canadiens**, a eu un impact significatif sur le terrain.

Des résultats concrets et transformateurs

Le Programme JAD a permis de :

- **Promouvoir une culture d'inclusion, de tolérance et de respect des droits**, contribuant ainsi à briser les tabous et le silence entourant les violences faites aux femmes.
- **Renforcer la prévention communautaire**, générant une prise de conscience collective et une évolution progressive des mentalités au sein des communautés cibles.
- **Offrir une prise en charge holistique des survivantes**, grâce aux **Centres Intégrés de Services Multisectoriels (CISM)** implantés au sein des structures sanitaires locales.
- **Améliorer la gouvernance**, en soutenant la mise en place de cadres juridiques et institutionnels solides pour protéger les droits des victimes et garantir l'accès à la justice.
- **Lutter contre l'impunité**, en appuyant les institutions judiciaires et policières, tout en favorisant l'autonomisation des femmes et la promotion de leurs droits.

Un engagement renouvelé pour consolider les acquis

Suite à l'évaluation externe conduite entre décembre 2021 et mars 2022, le Canada a confirmé son engagement en allouant un financement additionnel de **5 millions de dollars canadiens**, portant ainsi sa contribution totale au programme à **23 millions CAD**. Cette prolongation jusqu'au 31 décembre 2025 vise trois objectifs prioritaires :

1. Finaliser les activités résiduelles et couvrir les cibles non atteintes à la fin de 2023.
2. Consolider et pérenniser les acquis majeurs du Programme JAD.
3. Accompagner la mise en œuvre du **Décret instituant les CISM** dans la gouvernance nationale.

2024 : Une année de consolidation et de relance stratégique

Durant l'année 2024, le programme a connu une dynamique nouvelle, marquée par :

- **La relance d'activités** dans certaines zones clôturées en 2021 ;
- **La poursuite des actions dans les zones de développement**, en synergie avec les axes prioritaires de la phase prolongée.

Le présent rapport met en lumière les résultats obtenus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 dans les trois composantes clés du programme : **prévention, prise en charge et coordination des interventions**.

2024 : Une année de relance, d'appropriation nationale et d'engagement renouvelé en cohérence avec la mesure d'extension du Programme JAD, l'année 2024 a été marquée par une reprise stratégique des activités dans certaines zones clôturées en 2021, ainsi que la poursuite des interventions dans les zones de développement. Cette relance a permis de consolider les acquis et de préparer le passage progressif du flambeau vers les autorités nationales.

Dans la perspective de l'application du Décret n°23/09 du 22 février 2023, des missions d'évaluation sur l'état des lieux des Centres Intégrés de Services Multisectoriels (CISM) ont été menées afin de planifier la transition de leur gestion vers le Gouvernement congolais. Cette démarche traduit une volonté claire de renforcer la durabilité des structures mises en place et d'inscrire la lutte contre les VBG dans une logique d'institutionnalisation pérenne.

Au total 9 CISM ont été visités dont Kinshasa : 3 Kasai Central : 2 (1 à Kananga et 1 à Tshimbulu) Nord Kivu : 3 (2 à Goma et 1 à Beni) Ituri : 1 à Bunia

De manière générale le constat est que :

- Les services de prise en charge sont globalement opérationnels, bien que limités par l'insuffisance de financement. Les partenaires maintiennent les activités selon des horaires et en fonction des ressources disponibles.
- Dans les CISM de l'est ou le programme a été clôturé, les guichets juridiques sont partiellement fonctionnels. Les parajuristes assurent la permanence aux CISM suivant un calendrier défini (2 à 3 fois par semaine) pour assister les survivant-e-s, documenter les cas et référer certains aux sièges des Cliniques Juridiques.
- Concernant les guichets de réinsertion dans les zones clôturées, les animateurs des ONGs assurent la permanence 2 à 3 fois par semaine pour juste encoder les cas. Ce qui est encourageant c'est que certains ONG partenaires assurent la réinsertion à petite échelle grâce aux revenus des AGR d'autofinancement développées dans le cadre de la stratégie de sortie du Programme JAD (Kananga, Bunia, Goma).

Des réunions régulières de suivi stratégique ont également été organisées avec le bailleur de fonds, le Gouvernement du Canada, permettant de suivre de près l'évolution du programme sur le terrain, même durant la période hors financement. Ces échanges ont mis en lumière l'engagement croissant du Gouvernement congolais, tant sur le plan politique qu'opérationnel, pour s'approprier pleinement la lutte contre les VBG.

Un contexte sécuritaire complexe mais en mutation. L'environnement sécuritaire en 2024 a été marqué par des défis persistants, notamment l'insécurité urbaine à Kinshasa, avec la recrudescence du phénomène Kuluna. Toutefois, les efforts des autorités, notamment à travers des opérations de bouclage et l'instauration de postes de contrôle par la Police Nationale Congolaise, ont permis une stabilisation progressive de la situation dans plusieurs quartiers sensibles.

Un évènement particulièrement marquant a été la tentative d'évasion au Centre pénitentiaire de Makala, révélant une situation dramatique : des cas de viol collectif de femmes détenues (jeunes, âgées, allaitantes, etc.) dans le pavillon 9, perpétrés par des détenus hommes. Le Gouvernement a réagi promptement en engageant des poursuites devant le tribunal militaire de garnison, mettant en accusation près de cinquante prévenus pour destruction méchante, incendie, actes de terrorisme et viol. Cette action judiciaire illustre une volonté forte de mettre fin à l'impunité, même dans des contextes sensibles comme les milieux carcéraux. De son côté le Programme JAD a déployé en mode

mobile deux (2) psychologues du CISM Kintambo (UNFPA) pour assurer le soutien psychologique aux 120 survivantes pendant deux mois et a assuré l'assistance juridique et judiciaire à 120 survivantes ; ce qui a permis notamment de reconstituer les dossiers des victimes et de les envoyer en fixation devant le tribunal militaire de garnison.

Deux audiences ont été tenues au mois de septembre 2025 et le tribunal avait requis les experts médicaux et psychologiques puis renvoyé la cause Sine Die, en attendant le rapport des Experts.

Dès lors, le dossier est resté en suspens, vraisemblablement pour des raisons politiques. Toutefois, il faudrait noter le transfert effectif de 64 prévenus de la prison de Makala/Kinshasa vers la prison Militaire d'Angenga/Sud-Ubangi.

Une justice en reconstruction au service des droits humains

Sur le plan judiciaire, les États Généraux de la Justice – Édition 2024 ont constitué un moment fort de réflexion nationale pour renforcer l'État de droit. Ces assises ont mis en lumière la nécessité de restaurer une justice accessible, équitable et protectrice pour tous, notamment en matière de violences sexuelles et basées sur le genre. Les recommandations issues de ces travaux ainsi que les mesures qui s'en suivront devraient contribuer à lutter contre l'impunité des viol, violences sexuelles et autres cas de VBG à travers le pays.¹

II. OBJECTIFS

L'objectif global du programme JAD est de contribuer à la réduction des Violences Basées sur le Genre à travers l'adoption d'attitudes et de normes socioculturelles respectant l'égalité des sexes, l'amélioration de la prise en charge holistique des survivant(e)s et le renforcement de la coordination au niveau national dans une perspective d'appropriation nationale.

Le programme poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- *Soutenir l'engagement des hommes, des femmes et des jeunes ainsi que des communautés à adopter des attitudes et des normes sociales et culturelles respectueuses de l'égalité des sexes et à contribuer à la lutte contre les VBG ;*
- *Renforcer le pouvoir et la résilience des survivant(e)s de VBG et des parents des survivant(e)s mineur(e)s à travers la consolidation et le développement de mécanismes de prise en charge holistique comme les CISM et d'autres structures d'offre de services ainsi qu'à travers la mobilisation des réseaux communautaires d'alerte, de prévention et de réponses aux VBG ;*
- *Renforcer l'efficacité de la coordination nationale afin de permettre aux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG de mettre en place des stratégies de prévention et de réponse aux VBG*

III. RESULTATS OBTENUS

¹<https://presidence.cd/uploads/files/ALLOCUTION%20SEM%20PR%20CLOTURE%20ETATS%20GENERAUX%20DE%20LA%20JUSTICE%202024.pdf>

III.1 RAPPORT DESCRIPTIF DES RESULTATS

Effet 1 : Réduction de l'incidence des VBG par la transformation des normes socioculturelles dans les communautés ciblées

Au cours de l'année 2024 la mise en œuvre des activités de la composante Prévention s'est poursuivie dans les deux zones d'intervention non clôturées (Kinshasa et Kasai Central) et partiellement dans les zones clôturées et concernées par la prolongation du Programme (Ituri et Nord-Kivu).

Les actions menées ont permis de noter plus de mobilisation et un engagement particulier des leaders communautaires, des bénéficiaires devenues actrices de changement et des défenseurs des coutumes en faveur de l'égalité des sexes et la promotion de la masculinité positive.

Produit 1.1 : Les communautés ciblées adoptent des attitudes et des normes socioculturelles qui soutiennent l'égalité entre les sexes et la lutte contre les VBG.

1.1.1. Sensibilisation des communautés sur l'égalité des sexes et la lutte contre les VBG

En 2024, le Programme JAD a intensifié ses efforts de sensibilisation et de formation autour de la lutte contre VBG et de l'égalité de genre, en mettant l'accent sur l'appropriation communautaire et le leadership des survivantes :

- Plus de 9 000 personnes sensibilisées dans les provinces de Kinshasa (4116 personnes parmi lesquelles 2361 hommes, 956 femmes, 566 filles, et 233 garçons) et du Kasai Central (4884 personnes parmi lesquelles 673 hommes, 1738 femmes, 1631 filles et 842 garçons), à travers des campagnes communautaires sur l'égalité de genre, les droits des femmes et la lutte contre les violences basées sur le genre. Ces actions ont permis de toucher un large public, contribuant à une transformation progressive des normes sociales et des perceptions genrées.
- 741 personnes (138 hommes, 284 femmes, 203 filles et 116 garçons) ont été sensibilisées parmi lesquelles 100 survivantes devenues actrices du changement, illustrant l'impact transformateur du programme sur les parcours individuels et collectifs. Ces femmes, formées et accompagnées, ont repris le pouvoir sur leur histoire et sont devenues des porte-voix du changement dans leurs communautés.
- 497 personnes formées sur les circuits de référencement des survivantes de VBG, dont 120 hommes et 377 femmes, dans les provinces de Kinshasa (284 personnes dont 69 hommes et 215 femmes) et du Kasai Central (213 personnes dont 51 hommes et 162 femmes). Cette initiative a permis de renforcer la coordination entre les acteurs de première ligne et les structures spécialisées, garantissant une orientation plus rapide, efficace et respectueuse des droits des victimes.
- 2 854 hommes, femmes, garçons et filles formés sur les VBG et les mécanismes de prévention et de prise en charge (dont 1 489 à Kinshasa et 1 365 à Kananga). Ces formations ont renforcé les connaissances locales, créant ainsi un noyau d'acteurs relais capables de diffuser les bonnes pratiques et de soutenir les survivantes.

Tableau 01 : Nbre des personnes ayant acquis des connaissances en matières des VBG à travers les sensibilisations

Province	Nbre				
	Homme	Femme	Garçon	Filles	Total
Kasai Central	301	632	128	304	1365
Kinshasa	318	813	94	264	1489
Total	618	1445	222	568	2854

1.1.2. Engagement communautaire et masculinité positive

En 2024, le Programme JAD a consolidé son ancrage communautaire en activant un levier souvent sous-exploité mais crucial dans un contexte comme celui de la RDC : l'influence des leaders d'opinion dans un système social profondément patriarcal.

- Au Kasai central 50 leaders communautaires, tous de sexe masculin, ont pris part à un forum d'échange stratégique sur la masculinité positive et la lutte contre les VBG. Dans un pays où les rapports de genre sont largement structurés par des normes patriarcales, cette action ne se limite pas à une activité de sensibilisation. Elle vise une transformation des représentations sociales : faire évoluer l'idée dominante selon laquelle l'autorité et la virilité se traduisent par le contrôle, voire la violence à l'égard des femmes.
- En créant un espace de réflexion entre pairs, ce forum a permis l'émergence de récits alternatifs, portés par des hommes reconnus dans leurs communautés, qui redéfinissent le rôle masculin en termes de respect, d'écoute et de responsabilité. Ces leaders deviennent alors des relais puissants, capables de déconstruire les justifications culturelles des violences et d'entraîner un effet domino sur les normes sociales.
- Dans le même esprit, 7 chefs traditionnels ont été engagés dans une session de recyclage sur les VBG et l'égalité de genre. Leur implication est stratégique dans un pays où les systèmes coutumiers continuent de coexister — et parfois de concurrencer — les cadres juridiques modernes. En les intégrant dans la dynamique du programme, JAD agit au cœur du système normatif local, en alignant les discours d'autorité coutumière avec les principes de protection des droits humains.
- Ainsi, en mobilisant ces figures d'autorité sociale, le programme ne diffuse pas simplement des messages. Il renforce une transformation systémique des normes patriarcales en activant les leviers de légitimité existants dans les communautés. Il crée une demande de changement de l'intérieur, en complément des dispositifs institutionnels. C'est cette articulation entre action communautaire, leadership local et transformation des mentalités qui fait de cette approche un moteur de changement social durable.

Produit 1.2 : Des mécanismes communautaires de prévention, de résolution et gestion de conflits, ainsi que de prévention et de protection contre les VBG sont mis en place, rendus fonctionnels au niveau local, territorial, provincial et national.

1.2.1. Institutionnalisation communautaire de la prévention (bâtir un maillage local durable contre les VBG)

- L'année 2024 a été marquée par le renforcement des structures de veille communautaire à travers la mise en place de 54 mécanismes de prévention et de protection contre les violences

basées sur le genre (VBG), répartis entre 23 à Kinshasa et 31 à Kananga. Ces dispositifs — comités locaux, cellules d’alerte, réseaux d’acteurs communautaires — représentent bien plus que de simples relais d’information : ils institutionnalisent la vigilance au sein même des communautés, dans des contextes où le silence, la peur et les normes patriarcales freinent encore la dénonciation et l’action.

Ces mécanismes, structurés par commune, prennent la forme de comités communautaires composés de chefs de quartier, commandants de police, représentants d’associations de jeunes, de femmes et d’autres acteurs clés de la communauté. Coordonnés par des points focaux désignés, ces comités se réunissent chaque mois pour analyser les risques de VBG, mener des actions de sensibilisation, et orienter les survivant-e-s vers les structures de prise en charge.

- Par leur ancrage local et leur composition inclusive, ces dispositifs jouent un rôle clés dans la participation communautaire à la prise en charge des cas des VBG
- En parallèle, **200 membres des mécanismes communautaires de prévention** ont été formés pour renforcer les capacités locales sur trois volets essentiels : **la prévention, l’alerte précoce et le référencement des cas de VBG**. Ce dispositif intégré permet de **créer une chaîne de vigilance réactive et coordonnée**, plaçant les communautés au cœur de la réponse.
- Chaque mécanisme constitue un nœud de résistance contre la banalisation des violences, un espace où les populations peuvent s’exprimer, être écoutées, orientées, protégées. En formant ces structures sur les outils de détection précoce, de dialogue interpersonnel, de référencement et de sensibilisation, le Programme JAD a consolidé un maillage local de protection qui agit en amont de la violence, et contribue à changer les normes sociales par la proximité et la réactivité.
- Dans ce cadre, 24 cas de VBG ont été identifiés et référés à Kinshasa vers des structures spécialisées pour une prise en charge adéquate. Ce chiffre, bien que quantitativement modeste, est révélateur de l’efficacité du dispositif de détection et de la levée progressive du tabou entourant la parole des survivantes. Dans un environnement où les victimes hésitent encore à se manifester, chaque cas référé constitue une victoire sur la peur, l’isolement et l’impunité.
- En somme, à travers ces mécanismes, le Programme JAD ancre la prévention dans la dynamique locale, et œuvre à faire des communautés elles-mêmes les premières actrices de la protection et du changement social.

1.2.2. Valorisation des NTIC dans la prévention contre les VBG

Conscient du rôle croissant des technologies dans la circulation de l’information et la mobilisation sociale, le programme a également investi dans **l’innovation numérique : 8 plateformes digitales²** ont été créées (via 4 Groupes **WhatsApp**, deux pages **Facebook**, un **compte Instagram** et un **site web interactif**, etc.) pour **favoriser la prévention, la dénonciation anonyme, le partage d’informations utiles et la mise en réseau des acteurs**. Ces outils s’inscrivent dans une dynamique d’**adaptation aux usages jeunes et urbains**, tout en ouvrant de nouvelles voies d’accès à la protection pour les survivantes.

² <https://chat.whatsapp.com/K10j5M5HndMHB5LRYoKRD5>
<https://chat.whatsapp.com/Db5HXRSjRi21FCC3lvhNrt>
<https://chat.whatsapp.com/DhLgjFtnI9JGX2B89a15On>
<https://www.facebook.com/profile.php?id=61572274031054>
https://x.com/fmmdiongrdc?t=6gizJ80yR_uV0ufQFKudg&s=09

À travers ces actions, le Programme JAD **active des dynamiques de changement à plusieurs niveaux : personnel, communautaire et technologique**, en capitalisant sur la force des récits vécus, la solidarité locale et le potentiel des NTIC pour briser les silences, alerter et agir vite.

Produit 1.3: Les organisations et collectifs des femmes sont renforcés dans leur rôle d'acteurs de l'alerte, la prévention et la réponse aux VBG ainsi que dans la coordination de la lutte contre les VBG.

L'approche du Programme JAD repose sur une conviction forte : **les survivantes elles-mêmes peuvent devenir des actrices centrales du changement**, si elles sont accompagnées, valorisées et formées.

Les activités de coaching et de mentorat initiées depuis l'année 2021-2022 se sont poursuivies permettant de faire bénéficier aux jeunes filles adolescentes prises en charge par le Programme de l'expérience et l'expertise des femmes qui ont atteint un statut d'actrice de changement et sont devenues des modèles pour elles. Ces actions ont renforcé leur leadership dans la lutte contre les VBG et ont produit les résultats suivants :

- **100 survivantes (50 à Kinshasa et 50 à Kananga)** ont été outillées pour **devenir des leaders communautaires engagées dans la lutte contre les violences basées sur le genre**. Par cette stratégie d'empowerment, le programme dépasse l'approche assistancielle pour **restaurer l'autonomie, la dignité et la parole de celles qui ont vécu l'indicible**, les transformant en porte-voix crédibles et en modèles de résilience.
- **47 survivantes** dont 15 à Kinshasa et 32 à Kananga sont déjà très actives et mènent régulièrement des campagnes de sensibilisation dans les quartiers, écoles, marchés et autres espaces communautaires. Grâce à leurs actions, **741 personnes** ont été sensibilisées (90 hommes, 318 femmes, 222 filles et 111 garçons) dont une majorité de femmes et de jeunes filles, sur les thématiques de la prévention des violences, du respect des droits, ainsi que des mécanismes d'accompagnement et de prise en charge des survivantes à travers les services disponibles aux CISM.

Effet 2 : Renforcement accru du pouvoir et de la résilience des survivant(e)s de VBG ainsi que des parents des survivant(e)s mineur(e)s

Produit 2.1 : Les survivant(e)s de VSBG bénéficient d'une assistance intégrée et multisectorielle (médicale, psychosociale, juridique/judiciaire, réinsertion socioéconomique et/ou scolaire) coordonnée et fondée sur les droits et l'égalité des sexes.

2.1.1. Une réponse holistique qui transforme les parcours de vie et les systèmes de protection

En 2024, le Programme JAD a poursuivi la mise en œuvre d'une approche intégrée de la réponse aux violences basées sur le genre (VBG), articulée autour de trois leviers complémentaires : la prise en charge médicale et psychosociale, l'accès à la justice, et la réinsertion socioéconomique. À travers ces actions, le programme ne se contente pas de répondre aux urgences : il agit sur les facteurs structurels de la violence, pour transformer les conditions de vie des survivantes et les dynamiques communautaires.

Tout au long de l'année 2024, les services de prise en charge holistique ont continué à être assurés de manière régulière au sein des CISM de Kinshasa et Kasai Central. Dans les provinces clôturées (Nord-Kivu et Ituri), la prise en charge a été plus effective dans les volets médical et psychosocial que dans le volet juridique et le volet réinsertion. Cette disparité s'explique par le fait que les services médicaux et psychosociaux sont pris en charge par le ministère de la santé et bénéficient d'autres canaux de financement³ autre que JAD / AMC pour leur financement et la prise en charge des survivant-e-s des VBG. Ce qui n'est pas encore le cas pour les ONG de réinsertion et les cliniques juridiques.

Par ailleurs des échanges intéressants ont été engagés avec le FONAREV pour trouver un cadre de collaboration devant permettre d'assurer la réparation en faveur de quelques survivant-e-s appuyé-e-s par le Programme, mais aussi la mise en œuvre d'un processus d'autodiagnostic institutionnel et organisationnel et renforcement des capacités du FONAREV à travers le PNUD.

Aussi au regard de l'augmentation des cas des VBG liés aux conflits, le PNUD a développé des notes conceptuelles soumises à quelques bailleurs pour apporter une contribution à la réponse humanitaire dans le pays, en particulier en adressant les questions des VBG – conflits et solutions durables pour les populations déplacées. Dans cette dynamique la Corée du Sud a mis à la disposition du PNUD une subvention de 2.5 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'une intervention visant la prévention des VBG contre les personnes déplacées et appui au mécanisme de prise en charge des survivant-e-s des VBG liés aux conflits.

³ SAID/BHA et la Suède (au Nord-Kivu) et la Banque Mondiale (en Ituri) ont appuyé le volet médical et principalement la mise à disposition des kits 3 à travers le projet PDSS-Santé

2.1.2. Prise en charge médicale et psychosociale des survivant-e-s des VBG

Au cours de l'année 2024, **1046 survivant-e-s de VBG** ont bénéficié d'une prise en charge médicale et psychosociale dans les CISM soutenus par le programme (dont 467 filles, 562 femmes et 17 garçons). Loin d'être une réponse ponctuelle, cette prise en charge globale – médicale, psychosociale, sécuritaire – constitue la première étape d'un processus de reconstruction personnelle et sociale.

Dans un pays où la stigmatisation, le silence et l'isolement sont encore fréquents, offrir un espace sécurisé, bienveillant et pluridisciplinaire à chaque survivante, c'est restaurer la dignité et redonner un sens à l'avenir. Ce soutien contribue aussi à renforcer la capacité des structures sanitaires à gérer les cas de VBG de manière sensible, confidentielle, intégrée et durable. Il marque ainsi une rupture avec la logique de traitement d'urgence, pour bâtir un système protecteur pérenne au sein même du système de santé.

Tableau 02 : Statistiques de la prise en charge médicale et psychosociale

N°	CISM	Prise en charge médicale	%	Recours aux soins dans 72h	%	Prise en charge psychosociale	%
1	KINSHASA	480	45.89%	222	48.90%	480	45.89%
	Kintambo	228	47.50%	102	45.95%	228	47.50%
	Ndjili	144	30.00%	78	35.14%	144	30.00%
	Ngaba	108	22.50%	42	18.92%	108	22.50%
2	KASAI CENTRAL	88	8.41%	26	5.73%	88	8.41%
	Kalemba Mulumba	24	27.27%	3	11.54%	24	27.27%
	Tshimbulu	64	72.73%	23	88.46%	64	72.73%
3	NORD - KIVU	214	20.46%	104	22.91%	214	20.46%
	Kyeshero	214	20.46%	104	22.91%	214	20.46%
	GESOM						
	Beni						
4	ITURI	264	25.24%	102	22.47%	264	25.24%
	Bunia	108	40.91%	46	45.10%	108	40.91%
	Mahagi	84	31.82%	30	29.41%	84	31.82%
	Aru	72	27.27%	26	25.49%	72	27.27%
TOTAUX		1046	100.00%	454	100.00%	1046	100.00%

- Concernant la déségrégation par sexe, les femmes représentent 53,73% (562/1046), les filles 44,64% (467/1046) et les garçons 1,63% (17/1046) des survivants pris en charge. La répartition par âge indique que 46% sont des survivants mineurs (moins de 18 ans) contre 54% des majeurs.
- La faible performance de CISM de la province du Kasai central s'explique par la désaffectation des locaux réservés à certains guichets (Psychosocial, Juridique et Réinsertion) à la suite de la clôture du programme en 2023. La baisse de la fréquentation probablement causée par la diminution des activités de sensibilisation communautaire, le problème de gouvernance des animateurs de CISM avec les équipes cadres des Hôpitaux pourrait être à la base de cette situation.

- De manière globale, malgré la clôture du programme en 2023, la prise en charge médicale a été maintenue dans tous les CISM grâce notamment à la prise en compte des CISM dans tous les nouveaux financements que UNFPA et les autres partenaires ont mobilisés en 2024 en plus des fonds JAD de prolongation.

Tableau 03 : Suivi des indicateurs clés du volet prise en charge médicale et psychosociale (2024)

Indicateurs		Valeurs	Hommes	Femmes	Total
Nombre des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge médicale de qualité ;	Prévu	0			
	Réalisé	1046	17	1029	1046
	%				
Nombre des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge psychosociale de qualité ;	Prévu	0			
	Réalisé	1046	17	1029	1046
	%				
% de survivant(e)-s ayant bénéficié d'une prise en charge dans les 72h ;	Prévu	50%			
	Réalisé	43,4%	2	452	454
	%				
% des survivantes ayant une grossesse issue de viol.	Prévu	14%			
	Réalisé	3,30%		34	34

- Sur le plan psychosocial les faits marquants ont été la prise en charge de 17 garçons (1,63% du résultat global) qui ne répond pas au schéma habituel de la prise en charge des femmes et filles. En effet, les pesanteurs culturelles et la volonté de protéger les enfants contre la discrimination ont été des contraintes importantes pour les prestataires de services.
- Au cours de cette année de prolongation, le taux de prise en charge dans le délai de 72H est globalement de **43,4% (454/1046)** mais avec des disparités entre les CISM dans les différentes provinces. Dans les CISM de Kinshasa, le pourcentage de survivants pris en charge dans les 72H est de 46,2%, Nord Kivu, 48,8%, Ituri, 54,3% et Kasai central : 13,8%.
- **% des survivantes ayant une grossesse issue d'un viol** : 54 cas de grossesse issues de viol ont été prise en charge sur les 1261 femmes soit un taux de 4,28 % des survivant-e-s a été prise en charge médicalement, avec une grossesse issue du viol.

2.1.3. Accompagnement juridique et judiciaire des survivant-e-s des VBG

Une justice rendue accessible qui fait reculer l'impunité et revalorise la parole des femmes

- Au 31 décembre 2023, la cible programmatique initialement fixée à 3 360 survivant-e-s bénéficiant d'un accompagnement juridique et judiciaire a été largement dépassée, atteignant 4 242 personnes accompagnées, soit un taux de réalisation de 126,25 %. Ce dépassement témoigne non seulement de la forte demande en services juridiques spécialisés, mais aussi de la capacité opérationnelle renforcée des cliniques juridiques intégrées aux CISM.
- Dans le cadre de la prolongation du Programme, les cliniques juridiques poursuivent activement leur mission d'accompagnement juridique (conseils, orientation, suivi des

dossiers) des survivant-e-s de VBG, tout en amorçant une transition vers la pérennisation de leurs services. À cet effet, plusieurs d'entre elles ont initié des activités génératrices de revenus (AGR) comme mécanisme d'autofinancement partiel, en vue de maintenir une offre de services juridiques continue au sein des CISM au-delà de la clôture du Programme. Cette démarche proactive vise à combler l'intervalle entre la fin du financement externe et la prise en charge institutionnelle attendue de la part du Gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre effective du décret portant création, organisation et fonctionnement des CISM.

- Grâce aux stratégies mises en place dans sa première phase, le programme a permis d'obtenir 1458 décisions judiciaires en faveur des dossiers de violences basées sur le genre (VBG) portés en justice, dont 80 % concernent des cas de viol sur mineur. Cette avancée marque un progrès significatif dans la lutte contre l'impunité des VBG et la promotion de la justice pour les victimes.
- Malgré la performance en terme d'accompagnement et assistance juridique et judiciaire aux survivant-e-s des VBG, la cible programmatique de 2016 dossiers portés en justice ayant fait objet de décision n'a pas été atteinte. Seuls 1458 décisions ont été obtenus dégageant un gap de 558 dossiers qui ont fait l'objet de l'appui du Canada pour être clôturé pendant la période de prolongation.
- En plus de la prise en charge psychosociale assurée par les prestataires du CISM Kintambo aux 120 femmes victimes de viol collectif à la prison de Makala, le programme leur a apporté une assistance juridique et judiciaire à travers le Conseil aux Conseils de leurs avocats ainsi que le suivi des audiences foraines pour s'assurer du respect des règles de procès équitable. Malheureusement pour raisons de pesanteurs politiques le procès n'a pas encore abouti.
- En accompagnant le traitement de 171 dossiers de VBG par les Bureaux de Consultation gratuite (50 à Kinshasa, 35 à Kananga et 86 à Tshimbulu) au cours de l'année 2024, le Programme JAD a concrétisé une ambition clé : faire de la justice un levier de réparation, de prévention et de transformation sociale. Dans un contexte où la parole des victimes est souvent disqualifiée ou tue, chaque dossier transmis aux juridictions représente un acte de revalorisation symbolique et juridique. Il s'agit de dire : la violence n'est plus tolérée, elle est poursuivie et jugée. Ce travail contribue par ailleurs à restaurer la confiance dans les institutions judiciaires, tout en affirmant un nouveau contrat social fondé sur le droit, la protection et l'équité. En ciblant aussi bien les agresseurs que les failles du système, JAD agit de manière structurelle, pour rééquilibrer les rapports de pouvoir et ancrer la justice dans les pratiques sociales.

2.1.4. Une réinsertion économique et éducative qui brise les cercles de vulnérabilité

À Kinshasa, 420 bénéficiaires ont été accompagnés dans un parcours de réinsertion :

- 150 survivantes mineures ont été rescolarisées,
- 120 survivantes majeures et 150 parents de mineures survivantes ont été appuyés dans le développement d'activités génératrices de revenus (AGR).

A Kananga (Kasai Central), les partenaires FMMDI et ADSSE ont assuré l'appui en réinsertion socioéconomique de 20 survivantes grâce aux revenus générés par les AGR d'autofinancement. Dans le même cadre, au Sud-Kivu et en Ituri les partenaire APES et ANAMAD ont respectivement assuré

la réinsertion socioéconomique et scolaire pour 25 et 15 survivant-e-s. Le nombre des survivant-e-s réinséré-e-s en 2024 grâce aux AGRs d'autofinancement des ONG partenaires est de 60 ce qui porte à 480 bénéficiaires soutenues par le Programme au cours de l'année.

Cette action cible les racines profondes de la vulnérabilité : la dépendance économique, l'exclusion scolaire, l'isolement familial. En soutenant à la fois les survivantes et leur entourage, le programme active une dynamique de résilience collective et construit des filets de sécurité familiaux et communautaires. C'est aussi une réponse à la logique de reproduction des violences : en réinsérant les filles à l'école, en stabilisant les revenus des parents, JAD interrompt les cycles intergénérationnels de précarité et de domination. La réinsertion devient ainsi un acte de justice sociale et un moteur d'émancipation durable, qui transforme les survivantes en actrices de leur avenir.

Tableau 04 : Statistiques de la réinsertion socioéconomique

Indicateur	H	F	Total	Cible prévue 2024	Taux de réalisation	Ecart	Commentaires
*Nombre des survivantes majeures appuyées en Kit de réinsertion	0	120	140	100	140,00%	+40	20 appuyées grâce aux revenus des AGRs d'autofinancement des ONG au Kasai central
*Nombre des parents des mineurs appuyés en Kit de réinsertion	8	142	150	150	100,00%	0	
*Nombre des survivantes mineurs scolarisées et/ou formées en métiers	0	162	162	150	108,00%	+12	12 mineures rescolarisées (6 au primaire et 6 au secondaire) en Ituri par ONG ANAMAD
TOTAL	8	444	452	400	113,00%	+52	

Avec ces résultats la cible programmatique cumulative pour la réinsertion atteint **6046 sur 6000 prévus soit une performance de 100,76%**.

Produit 2.2 : Les services et mécanismes institutionnels de prise en charge intégrée et multisectorielle (CISM) sont mis en place et/ou consolidés et opérationnels.

- Le Programme a poursuivi son appui aux CISM implantés dans les 4 provinces d'intervention soit : Kasai central (02), Kinshasa (03), Nord Kivu (02), Ituri (03).
- Des actions de plaidoyer, favorisant la scolarisation des enfants vulnérables y compris les victimes des VBG, sont en cours de préparation à Kinshasa auprès des décideurs,
- Au Kasai Central, les cahiers de charge ont été élaborés pour le plaidoyer en faveur de l'élaboration des mesures d'application de l'édit provincial portant scolarisation des survivantes mineurs.
- Trois AGR d'autofinancement sont mises en place par les ONG de réinsertion en vue de constituer des sources d'autofinancement pour assurer la capacité des ONG partenaire à pérenniser l'appui à la réinsertion socioéconomique et scolaire des survivantes après la clôture du Programme et en attendant la prise en charge par le Gouvernement.

Effet 3 : Efficacité accrue d'une coordination assurant un leadership capable de mettre en place des stratégies de prévention, de protection et de réponse aux VBG.

Produit 3.1 : Les structures et le mécanisme de coordination de lutte contre les VBG, aux niveaux central et décentralisé, disposent des capacités techniques et institutionnelles requises pour assurer une coordination efficace.

- Il a été convenu avec la partie nationale de signer une LOA (Letter of Agreement) pour mettre à la disposition du Secrétariat général du Genre des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des activités qui portent sur la coordination et en particulier le volet appui institutionnel et logistique dès début 2025.
- En amont de l'atelier national d'élaboration des mesures d'application du décret sur l'institutionnalisation des Centres Intégrés de Santé Mentale (CISM), une mission conjointe de suivi et d'état des lieux des CISM a été conduite en décembre 2024, dans les provinces d'intervention précédemment appuyées par le Programme, afin d'évaluer le fonctionnement des CISM et analyser les risques pouvant affecter la pérennisation des acquis.

- **Constats majeurs :**

- (i) Reconnaissance unanime du modèle CISM :

De manière générale, le modèle CISM est perçu par les parties prenantes comme l'approche la plus pertinente pour une prise en charge holistique des cas de VBG, intégrant les volets médical, psychosocial, juridique et socio-économique.

- (ii) Durabilité post-projet dans les zones de l'Est :

Bien que le Programme ait clôturé ses interventions depuis 2021 dans l'Est du pays, les structures précédemment appuyées continuent de fonctionner selon l'approche CISM, preuve de son appropriation tant au niveau local qu'institutionnelle.

- (iii) Résilience face au manque de financement :

Malgré l'absence de financements extérieurs, les partenaires locaux s'organisent pour maintenir les services essentiels, en particulier :

- Les volets médical et psychosocial sont gérés par des fonctionnaires mécanisés de l'État ;
- La prise en charge juridique et la réinsertion socio-économique sont assurées ponctuellement (2 à 3 fois par semaine), par des prestataires engagés malgré l'absence de ressources spécifiques.
- Cas exceptionnel de Bunia – un modèle de résilience et de plaidoyer :

À Bunia, le CISM continue de fonctionner pleinement avec les quatre services de prise en charge multisectorielle, sans interruption. Chaque guichet reste actif quotidiennement, démontrant une mobilisation remarquable de l'équipe locale.

De plus, les gestionnaires de l'hôpital ont réussi à positionner le modèle CISM comme approche standard auprès de nouveaux bailleurs, imposant cette logique d'intervention dans tous les nouveaux partenariats.

Ce cas constitue un exemple probant de durabilité et d'appropriation institutionnelle, à documenter et à valoriser dans les discussions nationales.

(iv) Enjeux et perspectives

La mission a mis en lumière l'importance de formaliser les acquis de l'approche CISM à travers un cadre normatif opérationnel, adossé au décret national. L'expérience de Bunia démontre la faisabilité d'un modèle pérenne, même en contexte de fragilité, à condition de renforcer le plaidoyer, la visibilité et l'alignement avec les stratégies hospitalières.

Une capitalisation systématique de ces expériences locales est essentielle pour orienter les futures mesures d'application du décret et convaincre les partenaires techniques et financiers d'investir davantage dans une approche intégrée, multisectorielle et centrée sur les survivant-e-s.

Produit 3.2 : Le système national de collecte des données sur les VBG produit des informations pour orienter le plaidoyer, la programmation et le déploiement des services.

3.2.1. Gestion de la base des données VBG

- En 2024, l'appui du Programme a significativement contribué au renforcement des capacités nationales en matière de collecte, de gestion et d'analyse des données sur les violences basées sur le genre (VBG). Cet appui s'est concrétisé par la mise à disposition d'un consultant international, chargé d'accompagner la Direction des Études et de la Planification du Ministère du Genre dans la mise à l'échelle de la Base de données nationale VBG.

L'innovation majeure a consisté en la migration vers une application entièrement en ligne, hébergée sur la plateforme sécurisée BAO Systems. Cette transition vers une solution dématérialisée offre plusieurs avantages :

- Réduction significative des coûts liés à l'hébergement sur serveur physique ;
- Accès à distance pour les gestionnaires à tous les niveaux ;
- Amélioration de la fiabilité et de la rapidité dans la remontée et l'analyse des données.

Concrètement, le Programme a facilité l'organisation d'un atelier résidentiel de formation de 4 jours, à l'intention des gestionnaires de bases de données provinciaux et nationaux. Cette formation a porté sur les fonctionnalités techniques de la nouvelle application, construite sur le modèle DIHS2 (District Health Information Software 2), couramment utilisé dans la gestion

des informations sanitaires. Cette initiative a non seulement permis d'accroître les compétences techniques des acteurs nationaux, mais aussi de poser les bases d'un système intégré et durable de gestion des données VBG, interopérable avec d'autres systèmes nationaux de suivi.

- A l'issue de cet atelier 25 gestionnaires de la base des données ont été formés à l'utilisation de la fonctionnalité de la nouvelle application et sont capables de reproduire la formation dans leurs provinces respectives.
- le Programme a par ailleurs appuyé la saisie pilote des données de VBG dans la province du Kasai central. Cette approche a permis aux acteurs de maîtriser les techniques de saisie des données. Elle a également servi de phase d'apprentissage avant la mise à échelle dans les autres provinces.

3.2.2. Rapports analytiques VBG

Le programme a appuyé la mise à jour du Logiciel de la base des données et le pilotage de son utilisation par les acteurs de la ville de Kananga. Le processus de récupération des données de 2021-2022-2023 et de validation des données VBG 2024 étant en cours de finalisation, la publication du rapport analytique couvrant la période de 2021-2024 est prévu pour le mois de mai 2025.

3.2.3. Tenir des rencontres stratégiques sur le programme

Au cours de l'année 2024, les réunions et activités stratégiques ci-après ont été organisées :

Tableau 6 : Activités stratégiques du Programme

N°	Activité	Date	Lieu	Principaux résultats obtenus
01	Réunion du COPIL	10 mai 2024	Kinshasa	<ul style="list-style-type: none"> • Validation de la prolongation de la durée du Programme JAD
02	Réunions de suivi programmatique avec le bailleur	23 décembre 2024	Online	<ul style="list-style-type: none"> • Point sur l'état de mise en œuvre du PTA 2024
		22 juillet 2024	Online	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route prolongation JAD
03	Réunions avec le Ministère / Secrétariat Général Genre	05 et 06 février 2024	Bureau SG	<ul style="list-style-type: none"> • Pré validation guide des indicateurs VBG • Harmonisation feuille de route des activités stratégiques JAD - Ministère

IV. CONTRAINTES, DEFIS, LEÇONS APPRISSES ET BONNES PRATIQUES

Au cours de l'année 2024, le Programme a fait face aux contraintes et défis majeurs suivants :

Tableau 07: Défis, Contraintes, Actions et Recommandations

Défis / Contraintes	Difficultés rencontrées	Actions prises	Leçons apprises	Recommandations
Insécurité persistante dans certaines zones (Nord-Kivu, Ituri, Dibaya/Tshimbulu)	Limitation des déplacements, accès restreint aux bénéficiaires, risques pour les équipes	<ul style="list-style-type: none"> Monitoring sécuritaire régulier Adaptation des approches (recours aux relais communautaires, outils numériques) 	<ul style="list-style-type: none"> L'ancrage communautaire permet une continuité des actions La gestion des risques doit être intégrée dès la planification 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'analyse contextuelle locale Mettre en place des plans de contingence adaptés
Changement de gouvernement et retard dans la mise en place des nouvelles équipes	Ralentissement administratif, retard dans l'application du Décret sur les CISM	<ul style="list-style-type: none"> Prise de contact proactive avec la nouvelle Ministre du Genre Partage d'une note stratégique actualisée 	<ul style="list-style-type: none"> L'agilité diplomatique est essentielle Des relations administratives solides facilitent la continuité 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un mécanisme de plaidoyer institutionnel permanent Assurer le suivi des engagements malgré les changements politiques
Focalisation des autorités sur la guerre à l'Est	Délais dans la validation des actions et réunions stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une feuille de route stratégique Réajustement des planifications opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> La flexibilité programmatique est une compétence-clé Maintenir un dialogue constant avec les institutions 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un dispositif de suivi politique permanent Renforcer les relations avec les conseillers techniques

Tableau 08: Leçons apprises et bonnes pratiques

Prevention	<p>Leçon 01 : La Bonne collaboration entre les acteurs des différents volets pendant la mise en œuvre du Programme. La poursuite de cette collaboration et des synergies mises en place, couplée à la professionnalisation des acteurs est un des leviers importants pour la pérennisation de la dynamique mise en place par le Programme et pour le développement des futures interventions en matière des VBG</p>
	<p>Leçon 02 : L'enquête rapide de convenance a permis de tirer plusieurs leçons dont les principales :</p> <ol style="list-style-type: none"> A Kinshasa : <ul style="list-style-type: none"> La compréhension partielle des VBG, limitée à quelques types, les violences économiques et psychologiques sont peu connues d'où la sensibilisation doit être plus spécifique et ciblée selon les types de VBG. Effet limité des médias traditionnels : les radios et télévisions ont un effet positif mais restreint sur la compréhension des VBG, d'où la nécessité de renforcer les actions de proximité comme les campagnes de sensibilisation par les mécanismes communautaires. Engagement timide des leaders communautaires, d'où le besoin d'un travail de fond avec les leaders traditionnels pour leur implication durable.

	<ul style="list-style-type: none"> • Faible taux de dénonciation des cas de VBG, d'où la nécessité de renforcer la confiance dans les mécanismes de signalement <p>2. Au Kasai Central (Kananga et Tshimbulu)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication plus forte des leaders communautaires grâce à la mobilisation territoriale qui fonctionne mieux dans des cadres de proximité et de valorisation des leaders. • Rôle important des survivantes comme actrices du changement 32 sur 50 formées sont déjà actives, sensibilisant leurs communautés. D'où l'investissement dans le leadership des survivantes donne des résultats concrets et mesurables.
Prise en charge holistique	Leçon 03 : Le fait d'avoir maintenu les mêmes partenaires au cours de l'exécution du Programmes les a non seulement fidélisés mais a facilité leur professionnalisation et une plus grande responsabilité et agilité dans la conception et conduite des actions de consolidation et pérennisation des acquis
	Leçon 04 : La bonne collaboration avec le Barreau à travers son BCG a permis au BCG de revenir à sa mission première, celle de l'accès à l'aide légale des indigents. Ainsi, le BCG est capable de fonctionner avec ou sans appui d'un programme, mais aussi capable de mobiliser des fonds.
	Leçon 05 : La compréhension de l'efficacité de l'approche CISM a conduit les acteurs à s'organiser, en dehors des prévisions du Programme, à s'approprier et développer le modèle dans d'autres zones.
Coordination	Leçon 06 : L'engagement et l'implication directe des Ministres provinciaux dans la coordination favorise l'appropriation et la mobilisation des acteurs VBG et améliore la dynamique locale de lutte contre les VBG

Tableau 09 : Bonnes pratiques

VOLET	INITIATIVES / ACTIONS 2024	BONNES PRATIQUE A RETENIR ET OPPORTUNITE DE CAPITALISATION
PREVENTION	La réalisation d'une enquête rapide de convenance à Kinshasa a permis de mieux comprendre la situation des violences basées sur le genre (VBG) dans les communautés ciblées. Cette démarche a renforcé la pertinence et l'efficacité des actions de sensibilisation, en les arrimant aux besoins réels du terrain.	Ce type d'enquête constitue un outil de pilotage stratégique à intégrer systématiquement dans toutes les provinces d'intervention du Programme
	Levier numérique : construction d'un écosystème digital communautaire Le développement d'un écosystème digital via les NTIC – incluant des plateformes telles que WhatsApp, Facebook, Instagram, des campagnes en ligne et un site web dédié – a considérablement élargi l'audience du Programme. Cette approche a permis de diffuser des messages clés à grande échelle, en un temps record et à moindre coût.	Le numérique s'impose comme un outil d'amplification stratégique, particulièrement pertinent pour toucher les jeunes, les milieux urbains et les zones peu accessibles physiquement
MEDICAL ET PSYCHOSOCIAL	Intégration systématique du soutien aux CISM dans tous les financements L'intégration de l' appui aux Centres Intégrés de Santé Mentale (CISM) dans l'ensemble des financements de l'UNFPA – et même dans les projets portés par	Cette logique d' intégration transversale des CISM devrait être systématisée dans toutes les initiatives sectorielles liées à la santé, à la protection et au genre. Elle offre un levier puissant de renforcement des systèmes locaux , de durabilité des actions, et de complémentarité entre partenaires.

VOLET	INITIATIVES / ACTIONS 2024	BONNES PRATIQUE A RETENIR ET OPPORTUNITE DE CAPITALISATION
	<p>d'autres partenaires au-delà du cadre du Programme – constitue une avancée majeure en matière d'alignement stratégique et de pérennisation des acquis. Cette pratique garantit une cohérence des interventions, optimise l'utilisation des ressources disponibles et contribue à institutionnaliser la prise en charge holistique des survivant.e.s de VBG à travers des structures reconnues et ancrées localement.</p>	
JURIDIQUE ET JUDICIAIRE	<p>Implication des acteurs judiciaires dans les activités de sensibilisation L'implication active des acteurs judiciaires (magistrats, OPJ, greffiers, avocats, etc.) dans les campagnes conjointes de sensibilisation a permis de renforcer le message de tolérance zéro face aux violences basées sur le genre (VBG). Leur participation a contribué à clarifier les mécanismes de recours juridiques disponibles pour les survivant.e.s, tout en renforçant la crédibilité des messages diffusés au sein des communautés.</p> <p>Cette collaboration intersectorielle a aussi permis de réduire la distance perçue entre justice et citoyens, en rendant l'appareil judiciaire plus accessible, plus humain et plus engagé dans la lutte contre l'impunité.</p> <p>Mutualisation des ressources et Mobilisation des fonds propres des agences pour la couverture des besoins de trésorerie du Programme.</p>	<p>L'institutionnalisation de la collaboration entre les structures communautaires et les acteurs judiciaires dans les activités de sensibilisation constitue un levier essentiel pour changer les normes sociales, renforcer la confiance dans les institutions et promouvoir un environnement favorable à la justice pour les survivant.e.s.</p> <p>La gestion concertée et anticipée des ressources financières, par le biais de la mobilisation de fonds propres et la synergie inter-agences, constitue une bonne pratique de gouvernance collaborative à consolider et à répliquer dans d'autres programmes conjoints.</p>
REINSERTION	<p>Le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) par certaines ONG partenaires du Programme constitue une pratique innovante de durabilité organisationnelle. En diversifiant leurs sources de financement, ces ONG ont pu réduire leur dépendance vis-à-vis des financements extérieurs et maintenir certaines activités clés, même en dehors des cycles de financement.</p> <p>Cette stratégie permet également aux organisations locales de renforcer leur ancrage communautaire, de valoriser les compétences locales (artisanat, agriculture, services) et d'investir dans des actions de plaidoyer ou de sensibilisation autonomes.</p> <p>Bonnes pratiques à retenir :</p>	<p>Encourager et accompagner le développement des AGR au sein des ONG partenaires représente une voie stratégique vers l'autonomisation des acteurs locaux. Cette pratique mérite d'être capitalisée, encadrée et reproduite, notamment dans les contextes où les financements externes sont incertains ou cycliques.</p>
COORDINATION	<p>Le renforcement des capacités des partenaires avant le démarrage des activités et coaching rapproché pendant la mise en œuvre</p> <p>L'implication active des ministères sectoriels (Genre, Santé, Éducation, Justice, etc.) dès les phases de conception du Programme, puis tout au long de sa mise en œuvre – notamment à travers l'organisation de missions conjointes de suivi – a été déterminante pour assurer la légitimité, la pertinence et la durabilité des actions.</p>	<p>L'implication systématique des autorités nationales, dès la conception et tout au long de la mise en œuvre, doit être considérée comme un principe directeur des programmes</p>

VOLET	INITIATIVES / ACTIONS 2024	BONNES PRATIQUE A RETENIR ET OPPORTUNITE DE CAPITALISATION
	<p>Cette collaboration étroite avec la partie nationale a permis :Un alignement avec les priorités nationales; Une meilleure appropriation institutionnelle du Programme; Une coordination efficace entre les différents niveaux d'intervention.</p> <p>Elle a également favorisé une plus grande redevabilité et renforcé l'intégration des résultats du Programme dans les processus nationaux de planification et de réforme.</p>	<p>conjointes. Elle constitue un levier puissant de légitimation, d'appropriation et de pérennisation.</p>
	<p>La tenue régulière de réunions de coordination provinciale, de comités techniques et de comités de pilotage, ainsi que les réunions périodiques entre chefs d'agences, a permis d'assurer une gouvernance agile</p>	<p>L'instauration de cadres de coordination réguliers et multi-niveaux constitue un pilier essentiel de la réussite des programmes multisectoriels. Ces espaces doivent être maintenus, institutionnalisés et renforcés, car ils garantissent la cohérence stratégique, l'appropriation partagée et la performance collective</p>
	<p>Plaidoyer auprès des bailleurs pour une réponse aux VBG liées aux conflits</p>	<p>Veille stratégique sur l'évolution du contexte, adaptation et capacité de transformation des défis en opportunités</p>

V. RESSOURCES FINANCIERES

La situation financière du Programme au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Tableau 10 : Ressources et utilisations 2024

Agences	Source de financement	Report 2023	Transferts reçus en 2024 (MPTF) Allocation 2024-2025	Montant budgétisé pour exercice 2024	Montant budgétisé pour exercice 2025	Dépenses effectuées (1 ^{er} /01 au 31/12/2024)	Solde au 31/12/2024	Taux d'exécution
PNUD	CANADA AMC		2 632 812,52	551 755,23	2 081 057,29	362 770,06	188 985,17	65,75%
BCNUDH	CANADA AMC		96 634,18	39 405,66	57 228,52		39 405,66	0,00%
UNFPA	CANADA AMC		920 645,72	359 994,78	560 650,94	178 794,12	181 200,66	49,67%
Total 1	CANADA		3 650 092,42	951 155,67	2 698 936,75	541 564,18	409 591,49	56,94%
PNUD	Fonds Core			130 033,89		130 033,89	0,00	100,00%
BCNUDH	Fonds Propres						0,00	#DIV/0!
UNFPA	Fonds Propres			95 000,00		95 000,00	0	100,00%
GLOBAL			3 650 092,42	1 176 189,56	2 698 936,75	766 598,07	409 591,49	65,18%

- Le Canada a mis à la disposition des agences PNUD, UNFPA et BCNUDH une subvention de 3 650 092,42\$ US équivalent à 5 millions de dollars canadiens dont 951 155,67\$ US ont été budgétisés pour l'exercice 2024 et 2 698 936,75\$ US réservées pour l'exercice 2025.
- Les agence PNUD et UNFPA ont de leur côté contribué au fonctionnement du Programme à hauteur de 225 0 033,89\$ US ce qui a porté à 1 176 189,56\$ les ressources disponibles pour l'exercice 2024.
- Au total 766 598,07\$ US ont été dépensé en 2024 représentant 65,18% des ressources disponibles pour 2024. Le solde de 409 591,49\$ US est rajouté à la subvention de 2 698 936,75 pour financer la mise en œuvre des activités en 2025.

ANNEXES

Annexe 01 : Evaluation axée sur les indicateurs de performance / Tableau Bilan des résultats



Tableau Bilan
Résultats JAD 2024.xl:

Annexe 02 : Articles publiés

N°	Liens pour accéder aux enregistrements visuels de certaines activités du programme :
1.	https://lepotentiel.cd/2025/01/12/kinshasa-les-survivantes-des-violences-basees-sur-les-genres-vbg-sensibilisees-sur-les-droits-legalite-des-genres/
2	https://lepotentiel.cd/2025/01/18/long-fmmdi-renforce-les-capacites-des-communautes-de-kinshasa-dans-la-lutte-contre-les-vbg/
3.	https://www.fmmdi.org/projet-jad-fmmdi-ong-sensibilise-50-acteurs-sur-legalite-de-genre-la-masculinite-positive-et-les-droits-des-femmes/
4.	https://x.com/fmmdiongrdc/status/1892649091600953750?t=EU6MY7RWOI-45H9yS4cd0Q&s=09
5.	https://x.com/fmmdiongrdc/status/1902094720001511524?t=uZjfP77boeBW2gXYFKsMkQ&s=09
6.	https://x.com/fmmdiongrdc/status/1902094720001511524?t=uZjfP77boeBW2gXYFKsMkQ&s=09
7.	https://www.fmmdi.org/kinshasa-kintambo-les-communautes-des-quartiers-nganda-jamaique-et-lubudi-luka-sensibilisees-aux-droits-de-femmes-et-vbg/
8.	https://www.instagram.com/p/DGfGprBImKp/?igsh=aWd0N2I2eW1kd2pz

Annexe 03 : Témoignage de Mme BAMUE Mado (Bénéficiaire du Programme JAD)

“Ils m’ont brisée... mais je me suis reconstruite”

Il fut un temps où tout s’est effondré.

Une nuit, des hommes armés sont entrés chez moi. Ils m’ont violée. Mon mari a été sauvagement battu, laissé handicapé.

En une seule nuit, j’ai perdu ma paix, mon équilibre, ma dignité.
Je n’étais plus qu’une femme en survie, seule avec mes enfants, portant sur mes épaules la douleur, la honte, le silence... et la responsabilité d’un foyer sans ressources.
Et puis, une main m’a été tendue.

Grâce au programme soutenu par le Canada (AMC) à travers le PNUD et mis en œuvre par FMMDI, j’ai reçu plus qu’un appui : j’ai été écoutée, soignée, formée, relevée.
On m’a aidée à retrouver confiance. J’ai appris à gérer un petit commerce, puis j’ai lancé un restaurant. J’ai intégré une mutuelle de solidarité, où je peux épargner et emprunter pour avancer.

Aujourd’hui, je vis dignement. Je scolarise mes quatre enfants, je travaille, je souris à nouveau.

“Ce programme n’a pas juste changé ma vie... il me l’a rendue.”

J’ai retrouvé mon humanité. Et chaque jour, en servant un plat chaud à mes clients, je célèbre ma renaissance.



Annexe 04: Images – Prévention



Campagne de sensibilisation sur les VBG dans les écoles
à l'occasion de la JIJF octobre 2024



Sensibilisation communautaire sur les VBG

Annexe 05 : Images – Réinsertion socioéconomique

A. ACTIVITES GENERATRICES DES REVENUS DES BENEFICIAIRES



Les bénéficiaires sélectionnées sont formées sur la gestion des AGR et les notions de base en gestion financière, ainsi que d'autres formations spécifiques selon la filière choisie avant la remise des kits à Kinshasa



Kits constitués des congélateurs, glacières, Paquets des jus, eaux minérale, parasols etc. remis aux bénéficiaires de la filière vente des jus et vivres frais



Remise des kits de coupe et couture par le médecin directeur du CISM Ndjili en tant que membre du comité de sélection des bénéficiaires de la réinsertion socioéconomique et scolaire

B. ACTIVITES GENERATRICES DES REVENUS DES ONG PARTENAIRES

AGR 01 : La mise en place d'une porcherie pour élevage des porcs et commercialisation de la viande de porcs à Kinshasa dont plan d'affaire ci-bas en attache.



Plan d'affaire UMOJA
DD sur l'élevage de pr

AGR 02 : A Tshimbulu au Kasai Central, le partenaire se lance dans la culture des manioc associée à une mini minoterie pour la production de la farine panifiable



La mini minoterie en phase de construction à Tshimbulu.

AGR 03 : Le centre de formation pour la promotion de la femme et le champs communautaires à Kananga. Le partenaire a acquis 15 hectares de champs qui est mis à la disposition des bénéficiaires du projet et d'autres femmes vulnérables pour la culture vivrière. Le model repose sur une forme de tontine en nature : les femmes se partagent une partie de la recolte pour renforcer leur autonomisation et une autre partie est vendue. Les revenus sont ensuite repartis pour le retour sur investissement, les frais de fonctionnement, l'épargne pour constituer un fond d'appui aux survivantes et les économies collectives.

L'idée est de renforcer l'autonomisation des femmes à travers une évolution vers des chaînes de valeurs (production, conditionnement, transformation et commercialisation).

Ces femmes sont accompagnées par un agronome et d'autres techniciens dans la culture vivrière.



Annexe 06 : Images – Volet Coordination



Séance de validation des données VBG à Kananga (Bureau UNFPA) avec la nouvelle plateforme VBG en ligne